

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS159

présenté par
Mme Carrey-Conte et M. Robiliard

ARTICLE 14

l'alinéa 28, après le mot:

« locales »,

insérer les mots :

« , des structures mentionnées à l'article L. 5132-4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'associer les représentants de l'insertion par l'activité économique dans l'élaboration de la convention régionale de coordination de l'emploi, de l'orientation et de la formation.